REPUBLIOUE DE GUINEE

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

CABINET DU PRÉSIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGENCE GUINEENNE DE DEVELOPPEMENT/GUINEA DEVELOPEMENT BOARD –GDB

Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan

(PDZSTA – BK)

TERMES DE REFERENCES

TERMES DE REFERENCES
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ÉLABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT

Septembre 2026

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP

Partenaire :

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION *3*

II. CADRE INSTITUTIONNEL *3*

III. OBJECTIFS DE LA MISSION *4*

IV. Cadre Logique Axé sur les Résultats *6*

V. ZONE DU PROJET *8*

VI. PORTÉE DE L'EXAMEN FINAL *8*

VII. QUESTIONS EVALUATIVES *8*

VIII. ETAPES CLES DE LA MISSION *10*

IX. APPROCHE METHODOLOGIQUE *10*

X. DOCUMENTATION A CONSULTER *12*

XI. MODALITES D'EXECUTION *12*

XII. ENGAGEMENT DES PARTIES *12*

Engagement de la CGP 12

Engagement du consultant 12

XIII. LIVRABLES *13*

XIV. DUREE DE LA MISSION *14*

XV. PROFIL DU CONSULTANT *14*

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-industrielle de Boké et Kankan (PDZTA-BK) constitue la première phase d'un programme plus vaste visant la mise en place de dix (10) agropoles en République de Guinée, dans le cadre de la stratégie « Nourrir l'Afrique » (2016-2025) de la Banque Africaine de Développement et de son initiative phare des Zones Spéciales de Transformation Agro-industrielle (ZSTA). Financé à hauteur de 12,29 millions d'UC (Prêt FAD, Don FAD, Prêt FAT et contrepartie de l'État guinéen), le programme cible les régions de Boké et de Kankan et vise, à travers la mise en place de parcs agro-industriels portés par le secteur privé, à réduire les importations de produits agroalimentaires et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays, au bénéfice attendu d'environ 220 000 bénéficiaires directs et 670 000 bénéficiaires indirects, dont 50,7 % de femmes.

Le programme s'articule autour de trois grandes composantes : (A) l'Appui à la Gouvernance et aux Mesures Incitatives de la Gestion des Agro-Parcs (2,34 millions d'UC, soit 19,05 % du coût total) ; (B) le Développement des Infrastructures d'Appui à la Transformation Agricole (7,29 millions d'UC, soit 59,33 % du coût total) ; et (C) la Gestion et la Coordination du Programme (2,66 millions d'UC, soit 21,62 % du coût total). La composante B, qui représente à elle seule près de 60 % du financement total du programme, couvre les travaux d'aménagement et de viabilisation des sites (voirie, adduction d'eau potable, assainissement, électricité, télécommunications), la construction des blocs administratifs, de services et socio-collectifs, ainsi que les infrastructures énergétiques et numériques indispensables à l'opérationnalisation effective des agro-parcs de Boké et de Kankan.

Conformément aux exigences de la Banque Africaine de Développement applicables à l'ensemble des opérations qu'elle finance, tout programme arrivant à son terme doit faire l'objet d'un Rapport d'Achèvement de Programme (RAP), fondé sur une évaluation finale indépendante et impartiale. Cet exercice est d'autant plus nécessaire dans le cas du PDZTA-BK que la non-réalisation d'une composante représentant près de 60 % du coût total appelle une analyse rigoureuse et objective des causes du retard, une mesure précise des résultats réellement atteints au regard du cadre logique, et la formulation de recommandations et de leçons apprises devant éclairer aussi bien la clôture administrative et financière du programme que la conception des neuf (9) autres agropoles restant à développer dans le cadre du programme national, ainsi que celle d'opérations ZSTA similaires que la Banque a déjà appuyées dans d'autres pays. Le recrutement d'un consultant individuel expérimenté, extérieur à la conception et à la mise en œuvre du programme, est ainsi justifié pour garantir la neutralité, la rigueur méthodologique et la crédibilité de cette évaluation.

II. CADRE INSTITUTIONNEL

La Gestion du Programme au niveau national était placée sous la responsabilité de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales et des Zones industrielles (ADAZZ). Il est actuellement sous la tutelle de l'Agence Guinéenne de Développement (AGD/GDB), rattachée à la Présidence de la République, qui a absorbé l'ADAZZ. Cet arrangement institutionnel

découle du caractère multisectoriel du Programme et de la nécessité d'un leadership fort pour assurer la coordination de tous les acteurs du Programme.

La Cellule de Gestion du Programme (CGP) travaille sous l'orientation stratégique Comité d'Orientation et de Suivi (COS) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité Pilotage du Programme (CPP) qui est présidé par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture et composé d'un représentant des Finances et de l'Economie, les Départements ministériels et des représentants de l'ensemble des parties prenantes concernées par le Programme.

La CGP est chargée de la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique des activités, de la passation des marchés et de la gestion financière, du suivi et évaluation, y compris les aspects de décaissement au titre du Programme. La CGP est responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du programme.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission a pour objectif principal de conduire, de manière indépendante, rigoureuse et neutre, l'évaluation finale du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-industrielle de Boké et Kankan (PDZTA-BK) et d'élaborer le Rapport d'Achèvement de Programme (RAP) correspondant, conforme au canevas de la Banque Africaine de Développement. Il s'agit d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs de développement du programme au regard de son cadre logique, d'analyser en profondeur les causes de la non-réalisation de la composante Infrastructures et ses conséquences sur l'impact global du programme, et de formuler des conclusions et recommandations utiles à la clôture du programme ainsi qu'à la conception des phases et opérations similaires à venir.

De manière spécifique, le Consultant devra :

1. Évaluer la pertinence de la conception initiale du programme au regard du contexte agricole, institutionnel et socio-économique des régions de Boké et de Kankan, ainsi que des orientations stratégiques nationales (PNDA, PNIASAN, Programme Simandou 2040) ;
2. Analyser la qualité à l'entrée du projet (maturité des études techniques lors de l'approbation, qualité de l'analyse des risques et des mesures de mitigation, état de préparation des acquisitions foncières, pertinence des arrangements institutionnels, etc.) ;
2. Établir le bilan physique et financier de l'exécution de chacune des composantes du programme (Gouvernance et mesures incitatives, Infrastructures, Gestion et coordination) au regard des prévisions du rapport d'évaluation et des plans de travail et budgets annuels approuvés ;
3. Analyser en détail les causes techniques, financières, institutionnelles et fiduciaires de la non-réalisation de la composante Développement des Infrastructures d'Appui à la Transformation Agricole (7,29 millions d'UC, 59,33 % du coût total) et en apprécier les conséquences sur l'atteinte des effets et de l'impact attendus du programme ;

4. Mesurer les effets et impacts effectivement obtenus par rapport aux indicateurs du cadre logique du programme (superficies couvertes, nombre de bénéficiaires directs et indirects, réduction des importations de produits agroalimentaires, investissements privés attirés, emplois créés) et les comparer aux cibles fixées à l'évaluation ;

5. Apprécier la performance des dispositifs de gestion fiduciaire, de passation des marchés, de suivi-évaluation, de sauvegarde environnementale et sociale et de gouvernance du programme ;

6. Apprécier la durabilité des acquis du programme, en particulier ceux de la composante Gouvernance et des mesures institutionnelles, dans un contexte où les infrastructures physiques n'ont pas été livrées;

7. Tirer les leçons apprises de la conception et de l'exécution du PDZTA-BK, en particulier sur les facteurs ayant conduit au retard ou à la non-réalisation des infrastructures, afin d'éclairer la conception des neuf (9) autres agropoles du programme national et d'opérations ZSTA similaires dans la sous-région ;

8. Formuler des recommandations concrètes et opérationnelles pour la clôture administrative et financière du programme et, le cas échéant, pour un montage de poursuite ou de relais permettant l'achèvement des infrastructures non réalisées ;

9. Rédiger le Rapport d'Achèvement de Programme (RAP), conforme aux exigences et au canevas de la Banque Africaine de Développement, et en assurer la restitution auprès des parties prenantes (Ministère de l'Agriculture, Cellule de Gestion du Programme, Comité de Pilotage, Banque Africaine de Développement, Ministère des Finances à travers la Direction Générale des Investissements Publics, etc).

IV. Cadre Logique Axé sur les Résultats

REPUBLIQUE DDE GUINEE : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ZONES SPÉCIALES DE TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLES DE BOKET ET DE KANKAN (PDZTA-BK)
But du programme : Promouvoir la transformation inclusive de l'Agriculture, créatrice de richesses et d'emplois, par la réduction des importations de produits agro-alimentaires, à partir de l'accroissement de l'investissement privé dans les chaines de valeurs prioritaires.

CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
	LONG TERME		**2015/2016**	**2025 <**		
IMPACT	Impact 1 : Contribuer à la réduction du volume des importations agro-alimentaires	Valeur des importations de produits agro-alimentaires	725 M $E.U	< 575 M $ E.U	Rapport annuel sur les performances économiques de la Guinée	
	Impact 2 : Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Prévalence insécurité alimentaire sévère/modéré	17,6%	< 15,0 %	Enquête MICS ; Rapport périodique sur les performances socio-économiques de la Guinée	
		Prévalence malnutrition chronique (6-59 mois)[1]	32.4 %	20,0%		
	MOYEN TERME		**2020**	**2025**		
EFFETS	Effet 1 : La capacité de transformation des produits agricoles s'est améliorée	Taux moyen de transformations des produits agricoles	< 3 %	≥ 12 %	Rapport Annuel du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	**Risque**: Risque de faible mobilisation du secteur privé / Risque politique pouvant influencer le choix des options et des retards dans la mise en œuvre du projet **Mesure d'atténuation**: Le programme est conçu sur la base d'une plateforme d'échange entre avec le secteur privé dont les préoccupations sont prises en compte dans la formulation finale du programme, gage d'implication et d'appropriation du programme par les PME. Le risque politique est atténué par une consultation permanente avec les Autorités, les parties prenantes et les partenaires techniques et financiers, pour orienter les choix de manière objective et intégrer cette contrainte dans la planification du programme
	Effet 2 : Niveau d'investissement privé dans l'agriculture s'est accru	Nombre de petites et moyennes entreprises privées agricoles opérationnelles	< 3	≥ 10	Rapport de suivi du Ministère de l'agriculture	
	Effet 3 : Les conditions de vie des populations de la ZIP sont améliorées	Nombre d'emplois directs et indirects créés et bénéficiant à des hommes / femmes (H/F)	0/0	≥ 18.000 / ≥ 7.000	Rapport Annuel de l'Agence Guinéenne de la Promotion de l'Emploi (AGUIPE)	
		% d'enfants de 6-23 mois ayant reçu un régime alimentaire minimum acceptable à Boké / Kankan	0.5%/ 1.6%	10% / 12%	Enquête MICS	

[1] la prévalence de la malnutrition chronique de 33.3% et 35.9%, respectivement dans les régions de Boké et de Kankan sera réduit d'au moins 35%, soit ≤ 21,65 % à Boké et ≤ 23,34 %

	COURT TERME		**2019**	**≤ 2024**		
PRODUITS	**Produit 1 :** Bonne gouvernance & mesures incitatives mise en place	Nombre de plateformes agro-industrielles créées et opérationnelles	0	2	Rapports de suivi et évaluation du programme	**Risques** : l'adhésion tardive de certaines parties prenantes peut retarder la mise en œuvre du programme **Atténuation** : Le programme est conçu sur la base de la sensibilisation et la consultation systématique pour son appropriation progressive par l'ensemble des parties prenantes
		Nombre de textes et codes élaborés[2]	0	≥ 2		
	Produit 2 : Infrastructures de transformation réalisées	Km de routes & pistes réalisés / réhab.	0	340	Rapports de suivi évaluation	
		Nombre de CTA construits & équipés	0	15		
		Superficie (ha) d'agro-parc viabilisée, bénéficiant aux H/F	0/0	40.000 / 70.000	Rapports trimestriels d'état d'avancement, de suivi-évaluation du et annuel d'activité	
		Nombre d'ouvrages hydrauliques réalisés	0	10		
		KW de Transformateurs installés	0	155.705		
	Produit 3 : Pilotage, coordination, gestion et suivi-évaluation du programme assuré	Taux d'exécution physique du programme	0	≥ 95%	Rapport de Revue à Mi-Parcours du Programme	
		Nombre de missions de supervision	0	10		
		Rapport à Mi- terme est approuvé	0	1	Rapport d'Achèvement du programme	
		Rapport d'Achèvement est approuvé	0	1		
ACTIVITES	**COMPOSANTES**				**RESSOURCES ('millions UC)**	
	Composante 1 : Appui à la Gouvernance et aux Mesures Incitatives :		**2,34 M UC**		Prêt FAD : 2,99 Don FAD : 2,94	Prêt FAT : 3,69 Gouvernement : 2,67
	Composante 2 : Développement Infrastructures d'Appui à la Transf. Agricole :		**7,29 M UC**			
	Composante 4 : Gestion et Coordination du Programme :		**2,66 M UC**		**TOTAL : 12,29**	

[2] textes d'application du Code foncier ; textes d'application relatifs à l'EESS ;

V. ZONE DU PROJET

Comme évoqué ci-dessus dans le contexte, la mission se déroulera dans les régions de Boké et Kankan et portera sur les sites situés à proximité des agro parcs.

N°	Villages	Commune Rurale/ SP	Préfecture	Région Administrative
1	Noumouya	Kolaboui	Boké	Boké
2	Dakonta			
3	Kakoumba			
4	Solaya			
5	Nfamaraya			
6	Tambonya			
7	Sogoboli			
1	Dalabani village	Gbérédou Baranama	Kankan	Kankan
2	Bomboni			
3	Dalabani gare			
4	Lefarani	Baro	Kouroussa	
5	Bogolen			
6	Soronkoni			

VI. PORTÉE DE L'EXAMEN FINAL

L'évaluation finale se focalisera sur les aspects suivants, incluant des questions d'évaluation détaillées et des recommandations pertinentes pour chacun :

1. Evaluer le degré de réalisation des activités et les résultats atteints tels que programmés dans le cadre des résultats du projet ;
2. Evaluer la pertinence, l'efficience, l'efficacité et la durabilité du projet ;
3. Analyser les changements survenus au niveau de l'information et d'adhésion de la population riveraine ;
4. Evaluer la pertinence, l'efficience et l'efficacité du dispositif de mise en œuvre (Coordination projet et Assistance technique) et de gouvernance (COPIL), du dispositif de gestion, finance et du dispositif de suivi-évaluation.

VII. QUESTIONS EVALUATIVES

Tenant compte des attentes du projet, l'évaluation sera guidée par des questions évaluatives listées ci-dessous, qui peuvent être amendées par les évaluateurs :

a) Pertinence du projet : Il s'agit (i) d'évaluer l'adéquation du projet aux problèmes identifiés et/ou aux besoins réels des bénéficiaires liés aux enjeux au développement de chaînes de valeur agricoles inclusives à travers l'agriculture commerciale, (ii) d'apprécier la mesure dans laquelle la logique d'intervention

permet d'atteindre les résultats attendus du projet (iii) ; d'apprécier le processus de planification et d'exécution des activités ;

b) Cohérence : Il s'agit (i) d'apprécier la mesure dans laquelle les objectifs du projet sont alignés sur la Politique Nationale de Développement Agricole PNDA) du pays ; le Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN-2018-2025) ; le Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022-2025 et le Cadre du Partenariat Pays (CPP) avec le bailleur ;

c) Efficience : Il s'agit de s'interroger et comprendre la relation entre les ressources mobilisées et les résultats atteints. L'évaluation de l'efficience répondra à un éventail de questions : les ressources ont-elles été bien planifiées, c'est-à-dire mobilisées en temps voulu et à moindre coût ? Quelle a été la valeur ajoutée de l'approche partenariale, ses points forts et ses points faibles ? Les résultats acquis sont-ils à la mesure des sommes dépensées ? Les moyens disponibles ont-ils permis de réaliser les activités envisagées à temps ?

d) Efficacité : Il s'agit de contrôler et d'apprécier les résultats atteints durant la période de mise en œuvre du projet. On cherchera à comprendre : Quels sont les résultats prévus ou imprévus qui ont été réalisés ? Les résultats/objectifs ont-ils été atteints ? Quelles innovations le projet a-t-il apportées ? Quelle était la qualité des innovations et pratiques ? Ont-elles été pratiquées ? Pour quel usage ? Comment les revenus des bénéficiaires de subventions des investisseurs privés ont-ils évolué ? Quelles sont les forces et les faiblesses de la mise en œuvre du projet ? Quelles sont les points forts et faibles de l'approche partenariale développée par le projet ? Quelles sont les appréciations ou critiques des groupes cibles par rapport à la qualité des services reçus ? Quelles appréciations des résultats du projet sur le renforcement des capacités des acteurs et bénéficiaires ?

e) Effets/impact : Il s'agit également de (i) comprendre les changements (positifs et négatifs) globaux engendrés par le projet à moyen terme, (ii) de déterminer le degré de satisfaction des bénéficiaires, (iii) d'apprécier les effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits directement ou indirectement, intentionnellement ou non par le projet. Comment ont-ils eu un impact sur les bénéficiaires, principalement les collectivités locales, les organisations professionnelles, les investisseurs privés notamment les femmes et les jeunes ?

f) Viabilité/Durabilité : dans quelle mesure les résultats obtenus sont-ils pérennes ? Apprécier l'autonomie et le niveau d'appropriation des actions de renforcement de capacités mises en place par le projet ? Les activités du projet ont-elles été exécutées en impliquant les représentants des services techniques sectoriels centraux et déconcentrés ? Quels enseignements pouvons-nous en tirer ? Les bénéficiaires sont-ils outillés pour le suivi des actions entreprises par le projet ? Quel est le niveau d'appropriation, d'application des résultats et acquis du projet par les bénéficiaires ? Quelles sont les évolutions enregistrées dans les pratiques ?

g) Aspects transversaux : Il s'agit d'apprécier la mesure dans laquelle le projet a pris en compte les besoins particuliers des groupes spécifiques particulièrement vulnérables, notamment les femmes et les jeunes ; Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la bonne réputation et à la visibilité des actions du Gouvernement et de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans la promotion de l'investissement privé pour le développement de chaînes de valeur agricoles commerciales inclusives ? Quelle a été la prise en compte des aspects transversaux dans la mise en œuvre du projet : environnement, genre et inclusion sociale, dans tout le cycle du projet et comment l'améliorer ?

h) Quelles leçons apprises depuis la phase de conception du projet, pour une amélioration de la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des acquis de ce type de projet ?

VIII. ETAPES CLES DE LA MISSION

La mission d'évaluation d'impact se déroulera selon les principales étapes suivantes :

1. Réunion de démarrage de la mission ;
2. Élaboration du rapport de démarrage décrivant les méthodes de travail et le calendrier des activités suivi de sa validation par une commission de validation de l'étude, mise en place par les membres de l'unité de gestion du projet et les parties prenantes ;
3. Collecte et analyse des données ;
4. Elaboration et transmission de la version provisoire du rapport d'évaluation.
5. Finalisation et transmission des versions finales du rapport et des autres livrables (Base de données traitée sous les différentes formes des logiciels utilisés, etc.)
6. Préparation d'un fichier PowerPoint et restitution des résultats de l'évaluation au cours d'un atelier qui sera organisé par le projet avec la participation des différents partenaires impliqués du projet.

IX. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans la mise en œuvre de l'évaluation, une approche participative impliquant toutes les parties prenantes et à tous les niveaux va être utilisée. Il s'agit notamment des différents partenaires centraux du projet et leur démembrement, des Agences d'exécution du projet, des Organisations de la Société Civile et PME impliquées, les bénéficiaires directs et indirects, la population riveraine de la zone du projet.

Collecte de données : L'évaluation utilisera des approches quantitatives et qualitatives, y compris la revue documentaire de la littérature, les statistiques aux niveaux national et local, les données d'enquêtes, des interviews semi-structurées, des groupes de discussion et des ateliers.

L'échantillonnage devra être fait par le consultant : le consultant se basera sur les objectifs à atteindre, les indicateurs à produire pour élaborer un plan d'échantillonnage.

Assurance qualité : Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété d'outils dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec les gestionnaires et Agences/partenaires d'exécution de projet.

Participation et inclusion : Par ailleurs, l'évaluation devra être conduite selon une approche participative et inclusive, impliquant un large éventail de partenaires et d'intervenants. L'équipe d'évaluation effectuera une cartographie des parties prenantes afin d'identifier les partenaires directs et indirects du projet qui peuvent comprendre des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile, le secteur privé d'autres organisations de coopération multilatérale et bilatérale et, surtout, les bénéficiaires du projet.

La démarche méthodologique opérationnelle s'articulera autour de six étapes essentielles :

- Clarification de la mission ;
- Exploitation de la documentation, élaboration des outils de collecte des données et planification des sorties sur le terrain ;

- Collecte des données sur le terrain auprès des partenaires, acteurs locaux, bénéficiaires et personnes ressources, leur traitement et leur analyse ainsi que la revue du cadre des résultats du projet ;
- Élaboration du rapport provisoire ;
- Restitution de l'évaluation en atelier de restitution et de validation de l'étude à Conakry ;
- Elaboration et soumission du rapport final.

La démarche opérationnelle comprendra principalement les étapes entre autres :

1) Le travail documentaire

- Une revue documentaire (document de projet, études, rapports, conventions/contrats, modules de formation, …). Il s'agira d'assurer une connaissance fine du projet (objectifs, résultats attendus, activités, stratégie de mise en œuvre) et son déroulement à travers l'exploitation des rapports d'activités disponibles.
- Une séance de briefing avec l'équipe du Projet pour exposer la méthodologie, collecter les informations, recueillir toute la documentation nécessaire. Dans cette étape, il sera question de discuter des méthodes d'échantillonnage à utiliser, d'examiner le plan de travail, d'arranger la logistique, de réviser la documentation disponible, de cadrer l'étendue du travail et de discuter du plan du rapport à produire.

Cette première étape de travail documentaire et d'échanges donnera lieu à la rédaction par le consultant une note de cadrage (ou rapport de cadrage) de la mission sur le terrain.

2) Le travail de terrain

- La réalisation d'entretiens (structurés et semi structurés) avec les principales parties prenantes du projet aussi bien relevant de l'équipe de mise en œuvre, des bénéficiaires et des partenaires administratifs, techniques et/ou financiers impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Des visites sur le terrain ;
- Une réunion de restitution à chaud avec l'équipe du projet, le dernier jour de la mission. Sur la base d'un mémo de mission, l'équipe d'évaluateurs animera une réunion de restitution autour des résultats préliminaires. Durant la réunion, des questions et des commentaires/suggestions seront soulevés concernant les conclusions du rapport préliminaire.

Le déroulement de l'évaluation couvrira une période estimée à environ 45 jours

- **Travail préparatoire : 5 jours**
  - Revue documentaire : Prise de connaissance des principaux documents existants sur le projet (rapport d'évaluation, rapports annuels, etc) ; et
  - Discussions, échanges avec l'unité de gestion du projet et les responsables du projet.

- **Travail de terrain à Conakry, Boké et Kankan : 25 jours**
  - Discussions / entretiens avec l'équipe du projet (niveau central et niveau opérationnel) ;
  - Revue documentaire : consultation de la documentation disponible dans les locaux de l'UCEP si nécessaire ;
  - Enquêtes auprès des populations riveraines de la zone du projet;
  - Discussions avec différents acteurs du projet (Comité de Pilotage, ADAZZ/GDB, APIP, AGUIPEX, IRAG, EDG, AGEEE, etc.)
  - Analyse et traitement des données ;
  - « Restitution à chaud » en fin de mission terrain avec le partenaire.

- **Pour la restitution finale et production de rapport : estimé à environ 15 jours**
  - 8 jours pour la rédaction du rapport provisoire ;
  - 1 jour pour la restitution (présentation orale) du rapport provisoire ;
  - 6 jours pour la rédaction et la restitution du rapport final après intégration éventuelle de commentaires ; et
  - Les résultats et les recommandations de l'évaluation seront rendus publics et seront transmis à GDB, au comité de pilotage et la Banque Africaine de Développement.

X. DOCUMENTATION A CONSULTER

Sans être exhaustif, les documents suivants seront transmis aux consultants :

- La ratification de la convention de financement du PZSTA BK, l'accord de financement du projet avec la BAD et les différents avis de non objection formulés ;
- Les documents projet ;
- Les rapports narratifs et financiers intermédiaires ;
- Les rapports des études de faisabilité, les documents sur le mécanisme environnemental et social ;
- Les documents de renforcement des capacités (modules de formation, …).

XI. MODALITES D'EXECUTION

La Cellule de Gestion du programme (CGP) sélectionnera le consultant pour la mise en œuvre de cette évaluation finale du projet. Il sera placé sous la responsabilité du Coordinateur National du projet et en étroite collaboration avec le Responsable Suivi-Évaluation. Sa mission sera facilitée par la CGP qui mettra à sa disposition tous les documents et les données nécessaires pour bien la mener.

XII. ENGAGEMENT DES PARTIES

Engagement de la CGP

La CGP s'engage à assurer toutes les conditions nécessaires pour l'obtention des résultats attendus dans la mise en œuvre de cette prestation :

- Un espace de travail ;
- L'accès à toute la documentation dont le besoin sera exprimé ;
- La programmation et l'organisation des séances de travail avec les équipes qui seront sollicitées.
- L'appui à la programmation des rencontres avec les structures techniques de mise en œuvre du projet.

Engagement du consultant

Le consultant sera tenu au secret professionnel et s'engagera à produire dans les délais prescrits et avec la qualité requise les livrables décrits ci-dessus. Dans le cadre de sa mission, il aura pour principales tâches:

- Apporter ses observations et commentaires sur les TDR (protocole) de l'évaluation et proposer le chronogramme opérationnel ;
- Préparer et tester les différents outils de collecte ;
- Organiser la collecte de données quantitative et qualitative ;
- Assurer le contrôle et le traitement des données de qualité et analyser les données selon le plan d'analyse validé par la commission de validation de l'étude ;
- Rédiger les rapports : Rapport provisoire et Rapport final et les restituer au projet pour soumettre à la Banque Africaine de Développement (BAD) pour avis technique.

- Préparer un fichier PowerPoint des résultats globaux et les restituer au cours d'un atelier organisé par le projet.

XIII. LIVRABLES

Le Consultant devra produire les rapports suivants :

- Un rapport de cadrage (ou note de cadrage) incluant la méthodologie de la mission y compris la liste des documents à consulter, les principaux outils de collecte de données, la liste des personnes à rencontrer, un chronogramme détaillé et le calendrier des livrables de la mission ;
- Un rapport provisoire concluant le travail de terrain de l'évaluation, ce rapport sera remis avant la restitution dans un délai raisonnable permettant la prise de connaissance de l'ensemble des documents par les intéressés ;
- Le rapport d'évaluation finale qui prend en compte toutes les suggestions et recommandations formulées lors de la restitution du rapport provisoire en français (en version électronique sous format Word et papier). Ce rapport définitif sera produit en 5 exemplaires papiers et envoyé en version électronique ;
- Un fichier au format PowerPoint pour la restitution des résultats à transférer à la CGP.

Le rapport d'évaluation à rédiger pourrait être structuré selon le canevas ci-après :

1. Contexte et présentation du projet dans le pays en question

- Description du projet, de ses objectifs et composantes ; et
- Modalités de mise en œuvre et de gestion du projet actuelles.

2. Présentation de l'évaluation d'impact

- Objectifs de l'évaluation ; et
- Approche méthodologique de son organisation.

3. Pertinence du projet

- Pertinence de l'objectif de développement du Projet ;
- Alignement avec les objectifs de développement socio-économiques et les stratégies nationales et régionales ; et
- Synergie avec d'autres Projets et bailleurs de fonds.

4. Validité de la conception du projet

- Présenter les informations et hypothèses sur lesquelles la conception du projet a été fondée ; Théorie du changement (lien entre les activités, les intrants, les objectifs) ;
- Cadre des indicateurs (pertinence, clarté) ; et
- Risques identifiés et les techniques de gestion qui ont été adoptées.

5. Evaluation des progrès réalisés par composante

Pour chaque composante, indiquer :

- Activités réalisées et non réalisées si existantes ainsi que les raisons ;
- Succès à mettre en avant et contraintes rencontrées dans la mise en œuvre ;
- Coûts et analyse financière de la réalisation des activités ;
- Recommandations et leçons apprises pour de futures initiatives dans ce domaine ;
- Mise en œuvre des sauvegardes sociales et environnementales ;
- Analyse et incorporation du genre dans les activités et résultats ;
- Mécanisme de Gestion des plaintes ; et
- Cycle du sous-projet.

6. **Gestion du projet et gouvernance**

- Présenter et analyser les modalités de mise en œuvre et de gestion du projet, ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- Ressources humaines, physiques et financières, efficience de leur utilisation ;
- Mise en œuvre de la passation des marchés ; et
- Mise en œuvre de la gestion financière, décaissements.

7. **Durabilité des résultats du projet**

- Analyser les mesures mises en place ou qui pourraient être mises en place pour assurer la durabilité des résultats ainsi que la continuité des activités des sous projets (notamment quant aux services d'irrigation et aux mécanismes de gestion des connaissances promus par le projet, l'encadrement agricole, etc.) ; et
- Analyser la stratégie de sortie du projet et faire des recommandations.

8. **Leçons et recommandations**

- Leçons identifiées : bonnes pratiques, ce qui aurait pu être fait différemment, ce qu'il faut éviter à l'avenir pour d'autres initiatives ou financement du secteur agricole ;
- Et une synthèse – résumé exécutif (4 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

XIV. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à un maximum de quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la date de délivrance de l'ordre de service de démarrage de la mission. Toutefois le Consultant reste lié à la CGP jusqu'à la validation définitive du rapport final. Le Consultant retenu devra être mobilisé à plein temps et travailler exclusivement sur la mission d'évaluation.

XV. PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera conduite par un Consultant individuel, spécialiste en évaluation des projets et programmes. Il doit avoir :

- ✓ un diplôme universitaire d'au moins BAC+5 en économie, agroéconomie, gestion des projets, suivi-évaluation, ou tout autre diplôme équivalent ;
- ✓ au moins 10 années d'expériences dans l'évaluation des projets et/ou programmes de développement multisectoriel avec au moins 2 missions similaires dans le secteur agricole ;
- ✓ au moins 3 expériences jugées satisfaisantes dans le domaine de l'évaluation de projets et/ou programmes financés ou cofinancés par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, BAD, AFD, UE, FIDA, PNUD), au cours des 10 dernières années ;
- ✓ Une compréhension approfondie des problématiques propres aux agropoles et aux Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle ;
- ✓ une connaissance des directives de la BAD en matière d'élaboration de rapports d'évaluation de projets ;
- ✓ une parfaite maîtrise du français et une forte capacité de rédaction et de communication orale ;
- ✓ une parfaite maitrise de l'outil informatique en particulier des logiciels de traitement statistiques (SPSS, STATA, etc.) et des logiciels bureautiques (Word, Excel, Powerpoint) ;
- ✓ des aptitudes à travailler en équipe, à communiquer, à animer des ateliers et séminaires de présentation / restitution.

Les consultant (e)s seront évalué (e)s sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

N°	Désignation	Notes
(i)	**Qualification d'ordre général (diplôme, formation et expériences générales)**	**10**
	Qualification	
	Un diplôme universitaire d'au moins BAC+5 en économie, agroéconomie, gestion des projets, suivi-évaluation, ou tout autre diplôme équivalent. Absence de diplôme, diplôme non conforme ou de niveau inférieur : **Disqualifié**	Qualifié
2	**Expériences générales**	
	Expérience professionnelle égale ou supérieure à dix (10) ans dans l'évaluation des projets Moins de 10 ans : 0 point	10
(ii)	**Expérience spécifique relative aux tâches à effectuer décrites dans les TDR**	**70**
1	Avoir réalisé ou participé dans une équipe de réalisation d'au moins 4 évaluations finales de projets. **(Soit 10 points par missions d'évaluation)**	40
2	Avoir réalisé au moins deux (2) missions d'évaluation d'un projet financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) ou la Banque mondiale en qualité de Chef mission ou de Consultant Principal (**Soit 10 points par mission en qualité de Chef mission ou de Consultant principal et 2 points de bonus pour chaque mission supplémentaire pour un maximum de 5 missions)**	30
(iii)	**Connaissance** approfondie des problématiques propres aux agropoles et aux Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle	**15**
	Expérience dans les projets agricoles et développement rural	5
	Expérience dans les projets d'infrastructures rurales ou agro-industrielles	5
	Expérience dans la chaine de valeur, agropoles ou investissements privés	5
(iii)	**Connaissance linguistique et de la région**	**5**
1	Connaissance linguistique : avoir une excellente capacité de rédaction en français (Pour se voir attribuer le maximum de point, l'expert doit disposer d'un diplôme francophone ou d'une attestation de maîtrise de la langue française délivrée par un institut de renom)	2
2	Avoir réalisé au moins une mission similaire d'un projet/programme financé par les Banques multilatérales de développement comme la BAD ou la Banque mondiale dans un pays d'Afrique Sub-Saharienne, particulièrement en **République de Guinée.**	3
TOTAL		**100**

Le score minimum requis pour être sélectionné est de 70 points sur 100. Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où des consultants seront classés 1er ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé de missions similaires évaluées pour les critères (ii).2 et (ii).1 sera sélectionné.

NB : Les références doivent être accompagnées de certificats de services rendus délivrés par les bénéficiaires des prestations et indiquant la description du projet, l'étendue et la valeur du marché. En l'absence de ces documents, l'expérience déclarée ne sera pas considérée.

AGD/GDB, représentée par la Cellule Gestion du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK » invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (le curriculum vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et les expériences dans des missions comparables, les copies des diplômes, les attestations de formations, les références de prestations similaires accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrées par le Client, certificats de travail, etc.).

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous plus tard **le 18 octobre 2026 à 12 h 00 mn GMT** et porter expressément la mention **« Recrutement d'un Consultant Individuel pour l'élaboration du rapport d'achèvement du PDZSTA BK».**

À l'attention : M. Lansana MASSANDOUNO, Coordonnateur National du Programme de Développement des Zones de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA-BK). Adresse : République de Guinée, Conakry, Commune Kaloum, Marché Niger - Immeuble de la Banque UBA, au 5è Etage Tél : 620 66 86 86, Email : lmassandouno1@gmail.com (LMASSANDOUNO1@GMAIL.COM). Mettez en copie : fodemamy75@gmail.com; camscamara2024@gmail.com

Fait à Conakry, le 29/09/2026

Le Coordonnateur National